



REGLEMENT CONCOURS PLAY-MOBILE

ARTICLE 1. DATE

La première édition du concours Play-mobile se déroulera en Pays de la Loire entre le 01/03/2010 et le 23/04/2010.

ARTICLE 2. ORGANISATION

L'organisation du concours Play-mobile est assurée par :

Association DIPP

Pôle étudiant

Chemin de la Censive du Tertre

44312 Nantes cedex 3

contact : communication@dippsite.fr, 02 51 12 57 39



ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte exclusivement aux films tournés avec des caméras de poche (téléphone mobile et appareil photo numérique). La durée des films est de 5 minutes maximum et le genre des films est libre. Les films peuvent être montés à l'intérieur ou à l'extérieur du téléphone. Les films non montés sont aussi acceptés. La participation est gratuite.

ARTICLE 4. INSCRIPTIONS

L'inscription d'un film au concours Play-mobile se fait sur le site www.vlipp.fr/play-mobile. Les participants devront remplir le formulaire d'inscription qu'ils trouveront sur le site. Ils devront ensuite télécharger leur film dans la zone prévue à cet effet. Tous les champs mentionnés « obligatoire » via le sigle * devront être remplis pour que l'inscription soit validée. La date limite de communication des films est fixée au 23 avril 2010 inclus. Dès réception effective du film, le réalisateur recevra un e-mail de confirmation au concours Play-mobile.

Les personnes mineures souhaitant participer au concours Play-mobile doivent être en mesure de fournir une autorisation signée par leur responsable légal, attestant de la prise de connaissance du présent règlement et de son acceptation.

ARTICLE 5. SELECTION

Le jury du concours se réunira entre le 24 avril et le 11 mai. Il sera composé de professionnels des médias, de l'audiovisuel et du cinéma, ainsi que des partenaires du concours Play-mobile. Un prix du public sera également décerné après vote en ligne (www.vlipp.fr/play-mobile) entre le 24 avril et le 11 mai.

ARTICLE 6. PRIX

1^{er} prix jury : un téléphone portable vidéo d'une valeur de 600 €

2^e prix jury : un téléphone portable vidéo+ goodies

prix du public / internautes : des abonnements au cinéma Katorza

ARTICLE 7. PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS

Les films sélectionnés seront diffusés pendant la journée de clôture de Play-mobile, le 12 mai 2010 à Nantes dans différents lieux universitaires. Le comité de sélection du concours est libre de choisir l'écran de diffusion des films (grand écran de cinéma ou écrans de poche, lecteur audio-vidéo portable, console de jeux portable...)

Aux fins de mise en valeur des œuvres et des réalisateurs autour du concours Play-mobile, les films inscrits pourront être diffusés dès réception par les organisateurs et sans limitation de durée, de façon non commerciale et non exclusive dans les espaces du concours Play-mobile, sur le site web du Vlipp.fr, de l'association DIPP, et des partenaires du festival. Les réalisateurs participants donnent ces autorisations à titre gracieux.

Dans le but de promouvoir le concours, les films pourront être diffusés par les organisateurs ou leurs partenaires, dans un cadre non commercial, auprès des organes de presse, télévision, Internet, et par tous les moyens électroniques de communication au public.

Les films postés sur le Vlipp.fr sont mis en partage via un lecteur exportable. Ils sont donc transposables sur n'importe quel site web et visibles dans un lecteur approprié Vlipp.

Le réalisateur déclare accepter de diffuser son film selon les conditions définies dans le cadre du contrat Creative Commons Paternité-Pas d'utilisation commerciale 2.0 France (contrat intégral : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/fr/> - le contrat Creative Commons facilite la diffusion des films dans un cadre non commercial).

ARTICLE 8. DROITS D'EXPLOITATION

Tout réalisateur participant déclare être régulièrement propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film. Il garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires aux diffusions visées ci-dessus, et être en mesure de les fournir aux organisateurs en cas de demande expresse. A titre d'information, l'association Dipp rappelle que l'utilisation d'œuvres musicales préexistantes dans un film nécessite l'autorisation écrite des ayants-droits. Tout réalisateur fera son affaire personnelle des réclamations qui pourraient être formulées à l'encontre de l'association Dipp suite à la diffusion de son film par ce dernier, et garantit l'association Dipp de toutes conséquences dommageables.

ARTICLE 9. RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

Play-mobile se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'association Dipp (adresse, e-mail, téléphone). Le concours Play-mobile décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription et des films, et quelle qu'en soit la raison.

L'association Dipp se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer la manifestation, en fonction des exigences de son exploitation. La participation au concours Play-mobile implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10. MODIFICATION, ANNULATION

L'association Dipp se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler l'opération Play-mobile ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants

ARTICLE 11. ADHESION

L'inscription d'un film au concours Play-mobile implique l'acceptation du présent règlement. Il est consultable et téléchargeable sur le site www.vlipp.fr/play-mobile.

Contact :

Association DIPP
02 51 12 57 39, contact@dippsite.fr

Toutes les infos sur Play-mobile : www.vlipp.fr/play-mobile

